Valider la demande de souscription

Une fois la demande enregistrée, il faut à présent la valider. Ensuite, la demande génère une demande de libération de capital et le demandeur deviendra "candidat coopérateur".

Nouveau membre - coopérateur personne physique

Pour valider la demande de souscription :

- Allez dans le module **Coopérateurs >** *Gestion des parts* > “Souscriptions de parts”.

Les nouvelles demandes ont le statut “Brouillon”.

- Soit cliquez sur "Valider" pour valider la demande sur la vue des "Souscriptions de parts".

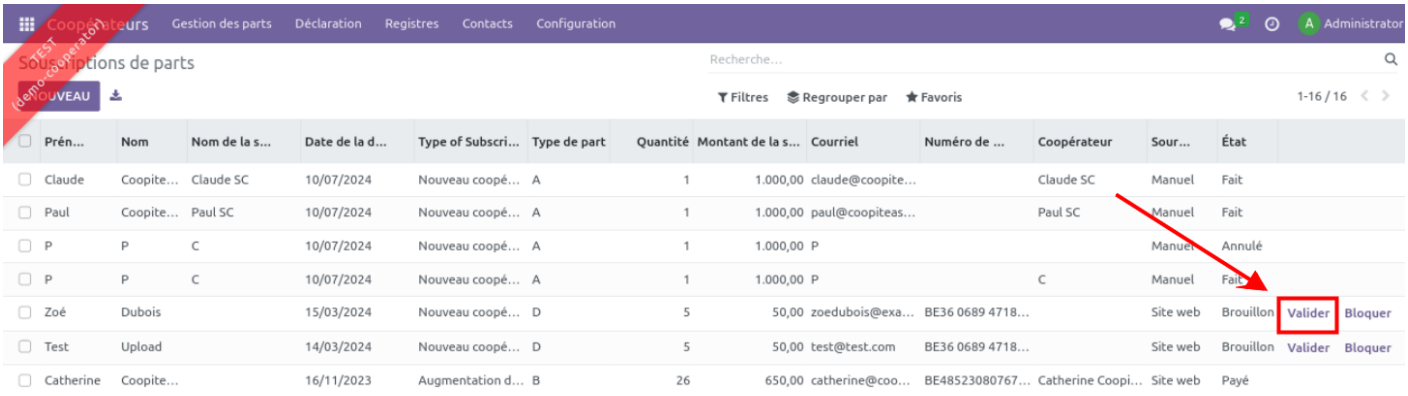

- Soit cliquez sur "Valider la demande de souscription" sur la demande de souscription.

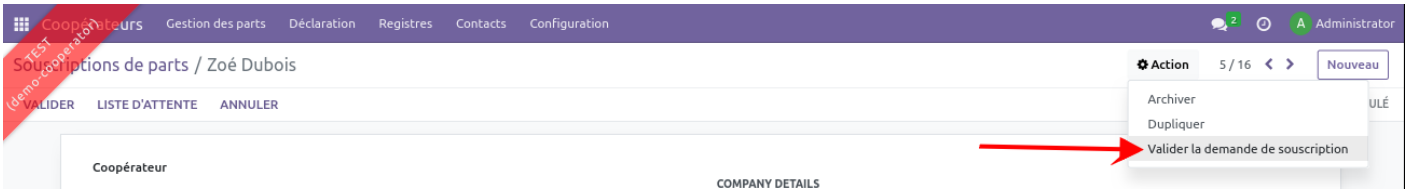

La validation de la demande de souscription entraîne la création d’une demande de libération de capital sur base des informations renseignées.

> Après validation, il n’est plus possible d’éditer la demande de souscription.

Un email avec la demande de libération de capital est envoyé au candidat coopérateur. Dans le cas d’une personne morale, cet email est envoyé à l’email de la société ainsi qu’à l’email de la personne de contact renseignée.

Sur la fiche du candidat coopérateur :

La case candidat coopérateur est affichée :

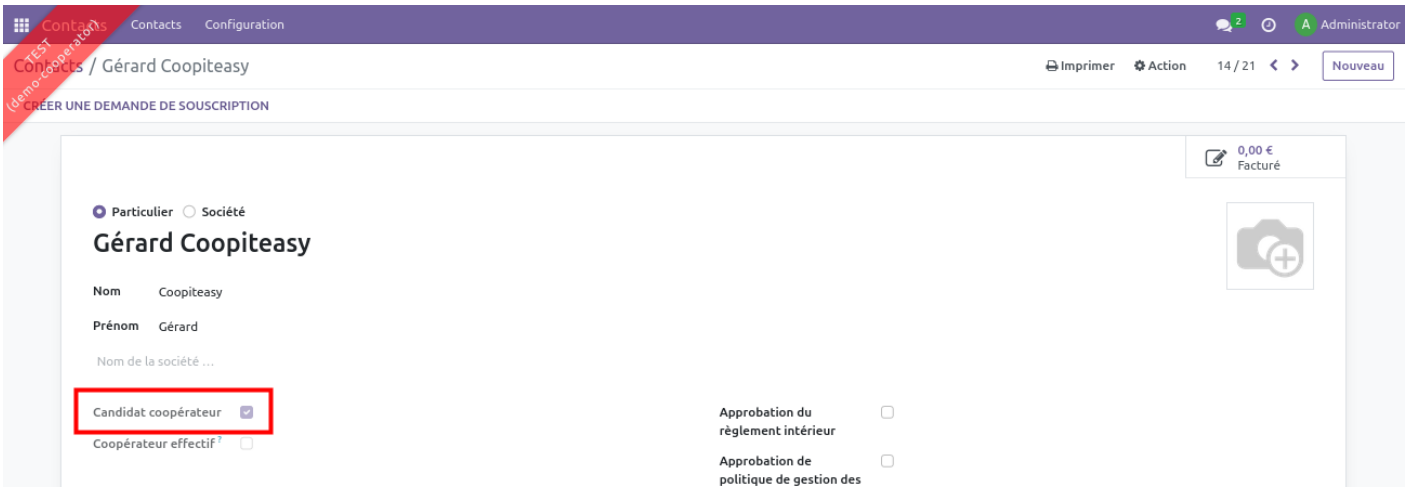

Un onglet est ajouté sur sa fiche indiquant la liste de ses demandes de souscriptions et leur statut.

Nouveau membre - coopérateurs personnes morales

Pour les personnes morales, il y a une personne de contact référencée sur la demande de souscription de la société. Une fois cette demande validée, une fiche de contact est créée pour cette personne, qui reçoit la qualité de représentante de la société.

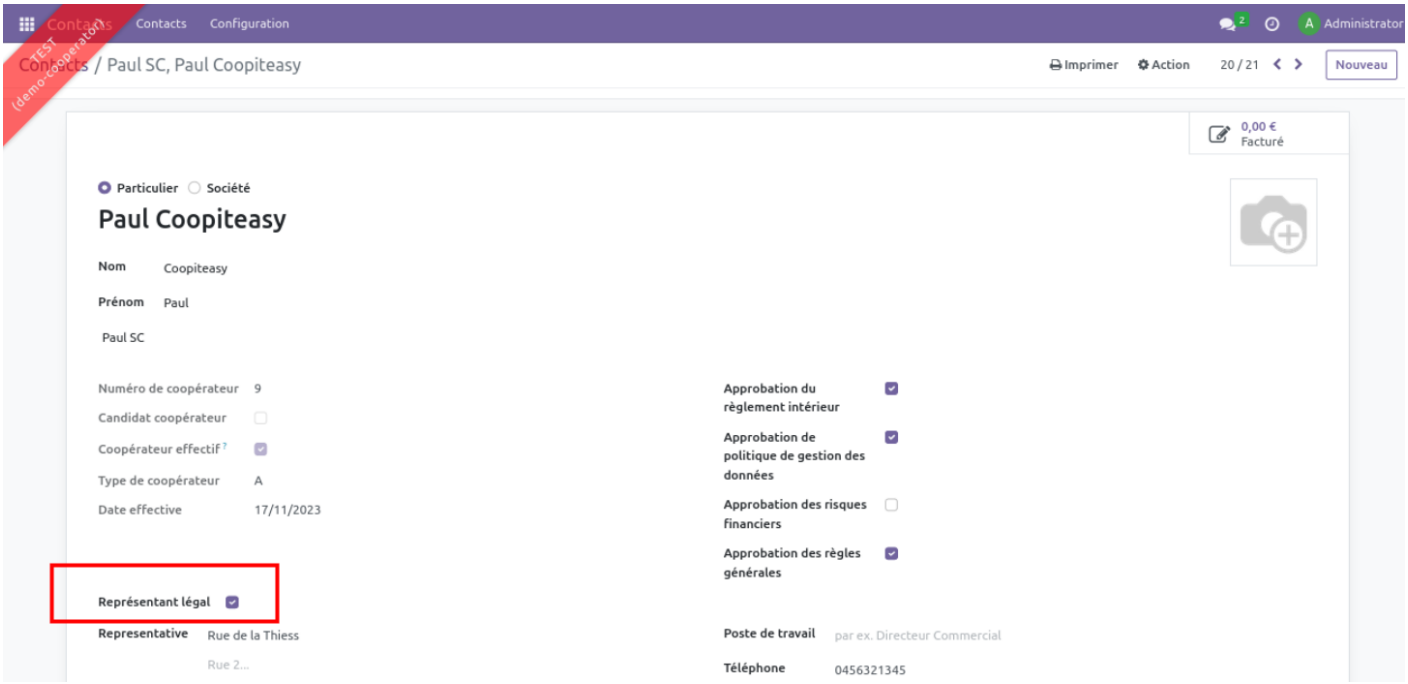

> Il est important de vérifier que les deux fiches de contact soient liées.

Pour cela :

- Allez sur la fiche contact du représentant légal.

La case "représentant légal" doit être cochée dans la fiche contact de la personne représentant une société.

- Allez sur la fiche contact de la société.

La personne doit être renseignée comme représentante sur la fiche contact de la société.

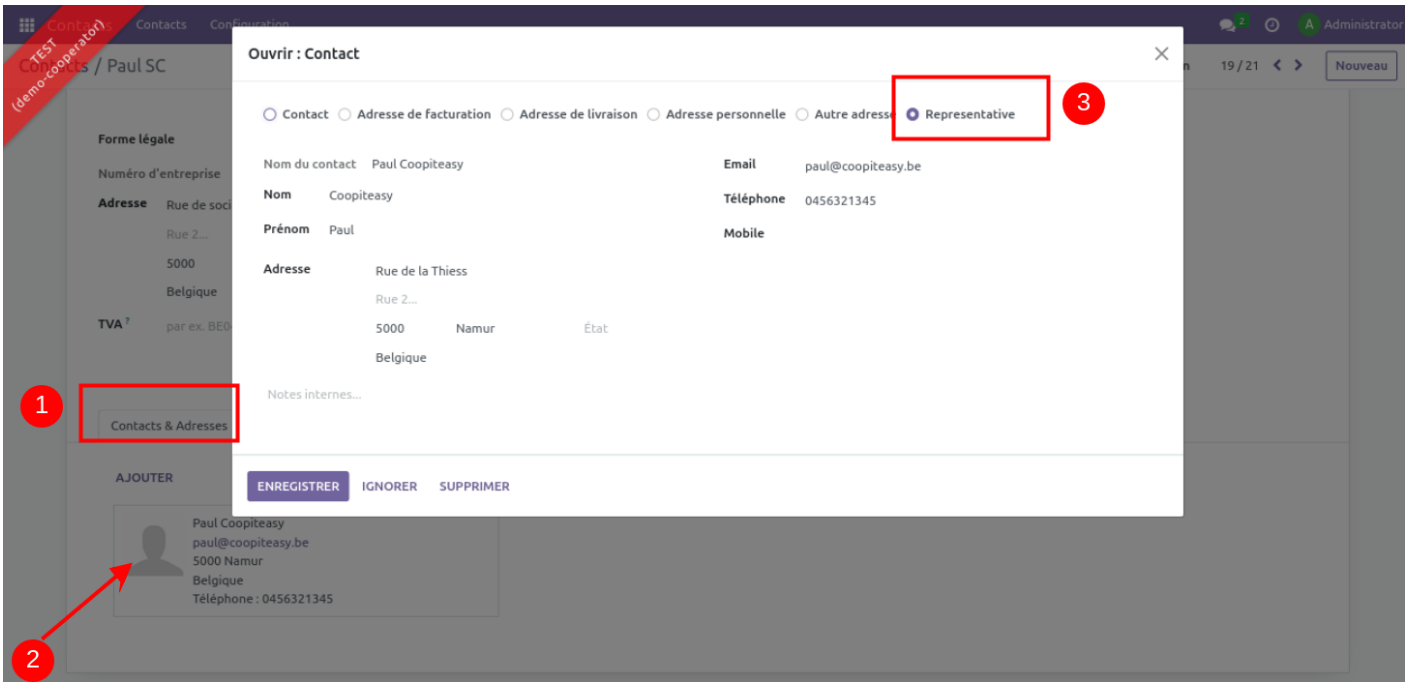

Toutes les personnes représentant une société, une fois que la société a payé ses parts et est devenue coopératrice effective (et plus candidate coopératrice), sont visibles via le menu de "Coopérateurs" correspondant.

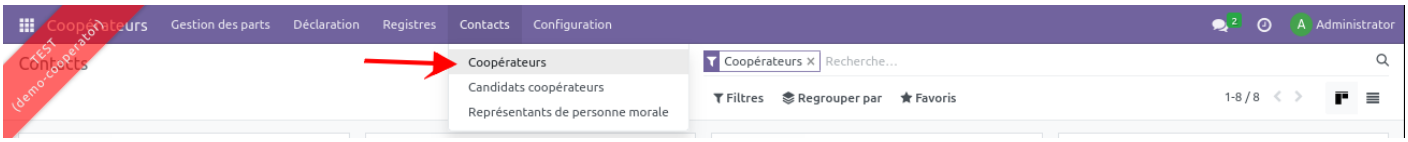

Impossible de valider la demande - "Vous ne pouvez pas créer de hiérarchie de partenaires récursive"

Lors de la validation d'une demande de part pour une personne morale, ce message peut apparaître :

C'est le cas quand les valeurs des champs "Email de la société" et "Courriel" sont identiques. Ils doivent être différents car Odoo va créer :

- une fiche pour la personne moral (avec l'email "Courriel de la société")
- une fiche pour le représentant légal (avec l'email "Courriel").

Il faut que ces 2 adresses mails soient différentes pour permettre la validation.

> Astuce à utiliser avec prudence : si la personne morale n'a qu'une seule adresse email, vous pouvez temporairement modifier l'adresse email du représentant légal ("Courriel") le temps de faire la validation. Il faudra par la suite remettre l'adresse email correcte sur la fiche de contact du représentant légal.

Augmentation de capital

Sur base de l’adresse mail, Odoo fait automatiquement le lien avec la bonne personne qui existe déjà dans Odoo.

Le type de souscription indique “Augmentation de capital” à la place de "Nouveau coopérateur".

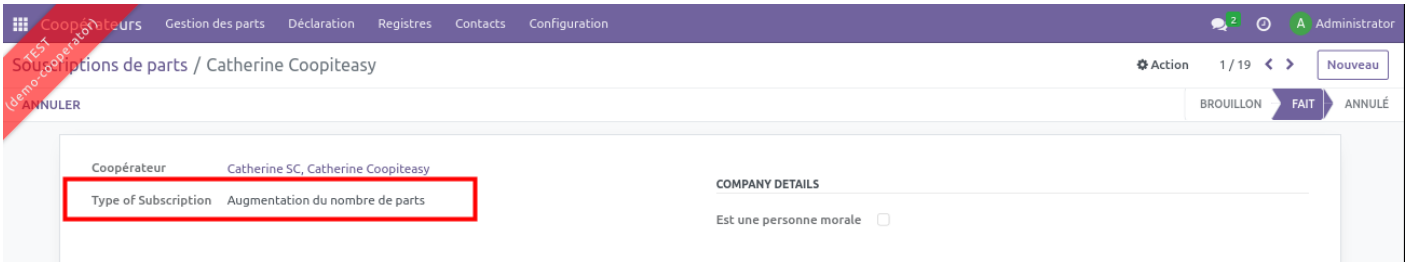

Il est possible de retrouver 2 Contacts dans Odoo pour la même personne physique. Voir le point suivant pour corriger les problèmes de doublons.

Revision #3
Created 14 March 2024 08:45:24 by Victor
Updated 31 July 2024 13:02:13 by Harry (Coop IT Easy)